

RICHARD-BARTH Jeanne (veuve)

(1814 -)

Luxembourg-city

Addendum

Advertising

1853¹

BREVET D'IMPORTATION.

Par Arrêté Royal Grand-Ducal du 19 avril 1853, Mme ve RICHARD, née Jeannette BARTH, marchande de serrurerie à Luxembourg, a obtenu un Brevet d'importation pour l'introduction d'un nouveau système de CREMONES ou FERMETURES D'ESPAGNOLETTES EN FONTE POUR PORTES ET FENÈTRES.

Cet arrêté porte la mention suivante :

« La forme et les enjolivements du dessin ne » sont qu'accessoires à ce genre de fermeture, qui » a l'avantage d'être en fonte et de coûter par con-

» séquent beaucoup moins que ceux en fer. »

Aucun autre serrurier ou marchand dans le Grand-Duché ne peut vendre de semblables objets sans s'exposer aux peines prononcées par la loi.

¹ Courrier Du Grand-Duché de Luxembourg, 22 October 1853, page 4